

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NET2S SA

Société anonyme au capital de 1 540 630,77 €.
Siège social : 74-80, rue Roque de Fillol, 92800 Puteaux.
408 023 398 R.C.S. Nanterre.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le mardi 30 septembre 2008 à 15 heures au siège social de la société Net2S sis 74-80, rue Roque de Fillol, 92800 Puteaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport financier annuel, incluant le rapport de gestion et le rapport sur la gestion du groupe, établi par le conseil d'administration auquel est annexé le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 et sur les comptes consolidés ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Huart en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Franck Cormier en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Bruno de Saint Chamas en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration ;
- Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Olivier Huart ;
- Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Franck Cormier ;
- Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Bruno de Saint Chamas ;
- Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Bernard Razaghi-Asl ;
- Non renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Maxence Rossignol et nomination de la société Audixia en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société Fidulia ;
- Nomination de la société PricewaterhouseCoopers en qualité de troisième commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination de Monsieur Etienne BORIS en qualité de troisième commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Première résolution (Approbation des comptes). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 38 111 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 mars 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (Affectation du résultat). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 font apparaître une perte de 1 103 712 €, décide de l'affecter au compte « Report à nouveau », qui reste débiteur pour un montant de 4 530 090 €.

L'assemblée générale, compte tenu de cette affectation, constate que les capitaux propres s'élèvent à 10 459 689 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe établi par le conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés le 31 mars 2008, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution (Conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42 du Code de commerce). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions et engagements conclus et autorisés antérieurement se sont poursuivis et approuve les nouvelles conventions et engagements conclus au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Huart en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration). — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, ratifie la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Olivier Huart, demeurant 2 bis, avenue des Tilleuls à Croissy sur Seine (78290), faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 janvier 2008, en remplacement de Monsieur Ali Pichvai, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Olivier Huart exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Sixième résolution (*Ratification de la nomination de Monsieur Franck Cormier en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration*). — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, ratifie la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Franck Cormier, demeurant 51, boulevard du Montparnasse à Paris (75014), faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 janvier 2008, en remplacement de Monsieur Pascal Petit, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Franck Cormier exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Septième résolution (*Ratification de la nomination de Monsieur Bruno de Saint Chamas en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration*). — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, ratifie la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Bruno de Saint Chamas, demeurant 17, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny au Chesnay (78150), faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 janvier 2008, en remplacement de Monsieur Guy Courtois, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Bruno de Saint Chamas exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Olivier Huart*). — L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'adoption de la cinquième résolution et pris connaissance du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Olivier Huart, demeurant 2 bis, avenue des Tilleuls à Croissy sur Seine (78290), pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Franck Cormier*). — L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'adoption de la sixième résolution et pris connaissance du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Franck Cormier, demeurant 51, boulevard du Montparnasse à Paris (75014), pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Bruno de Saint Chamas*). — L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'adoption de la septième résolution et pris connaissance du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Bruno de Saint Chamas, demeurant 17, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny au Chesnay (78150), pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Onzième résolution (*Renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Bernard Razaghi-Asl*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat de membre du conseil d'administration de Monsieur Bernard Razaghi-Asl, demeurant 16, rue Mouille Fetu à Chatou (78400), pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Douzième résolution (*Non renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Maxence Rossignol et nomination de la société Audixia en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Maxence Rossignol et de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire la société Audixia, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € dont le siège social est situé 9, rue Roque de Fillol, 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 481 639 862, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Treizième résolution (*Renouvellement du mandat de co-commissaire suppléant de la société Fidulia*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société Fidulia, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Quatorzième résolution (*Nomination de la société PricewaterhouseCoopers en qualité de troisième commissaire aux comptes titulaire*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de nommer la Société Anonyme PricewaterhouseCoopers, Audit, inscrite au R.C.S. de Nanterre, sous le numéro 672 006 483, dont le siège social se situe 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, en qualité de troisième commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Quinzième résolution (*Nomination de Monsieur Etienne Boris en qualité de troisième commissaire aux comptes suppléant*). — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de nommer Monsieur Etienne Boris né en France le 20 février 1956 et domicilié 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine en qualité de troisième commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Seizième résolution (*Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités*). — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

En application des dispositions de l'article R. 225-185 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au 3e jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire la Société Générale, service des assemblées, 32, rue du champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leur compte titres.

L'enregistrement des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 3e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 25 septembre 2008 à zéro heure.

Les actionnaires pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus au siège social de la société ou auprès de la Société Générale, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires au siège social de la société.

Des questions écrites mentionnées au 3e alinéa de l'article L. 225-108 du Code de commerce peuvent être envoyés au plus tard le 4e jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 24 septembre 2008 au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'attention du président directeur général.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

En application de l'article R. 225-71 du Code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

Le conseil d'administration

0811738